

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 11 AVRIL 2025**

CC
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BECHETOILLE Xavier à BRUNET Jean-Marie, PANTEL BEILLA Emilie à CONSTANT Sandrine.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION PORTANT SUR LE MEME OBJET POUR ERREUR MATERIELLE

**5 - 1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT – CAMPAGNE 2025
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PADEL SITUÉ AU COMPLEXE SPORTIF LA BAISSÉ A SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE**

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un terrain de padle situé au complexe sportif la Baïsse à Saint-Alban-sur-Limagnole.

Le coût estimatif de cet équipement s'élève à 63 329.28 € Hors Taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
Agence Nationale du Sport	71.67	45 393.00 €
Département de la Lozère (FRAT)	8.33	5 270.42 €
Autofinancement	20.00	12 665.86 €
TOTAL	100	63 329.28 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet construction d'un terrain de padel situé au complexe sportif la Baïsse à Saint-Alban-sur-Limagnole ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus énoncé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Samuel SOULIER


